

*Ministère Délégué  
auprès du Premier Ministre  
Chargé de l'Economie, des Finances,  
du Commerce et du Plan*

*Direction Générale des Douanes*



*République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail*

**CIRCULAIRE - N° 670 / du 6 AOUT 1991**  
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Commissionnaire  
en douane agréés pour  
le dédouanement des boissons  
alcooliques des Tabacs et Cigarettes.  
Addendum.**

Réf : Circulaire n° 662 du 17 Juin 1991.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des services et des usagers que la liste des commissionnaires en Douane agréés pour le dédouanement des boissons alcooliques, des Tabacs et Cigarettes est modifiée et complétée comme suit :

Société Ivoirienne d'opérations maritimes (SIVOM).

**AMPLIATION :**

- Syndicat des Transitaires  
S/C SOCOPAO Abidjan
- Syndicat PME-Transitaires s/c SIS-TRANSIT
- SCIMPEX
- Directeur des Recettes et  
des Statistiques
- Chambre de Commerce

